



TEXTE ADOPTÉ n° 507
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

16 avril 2015

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification du traité d'extradition
entre la République française et la République populaire de Chine.*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté sans modification le projet de loi,
adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 529 (2011-2012), 587, 588 et T.A. 160 (2012-2013).

Assemblée nationale : 1095 et 2668.

Article unique

Est autorisée la ratification du traité d'extradition entre la République française et la République populaire de Chine, signé à Paris le 20 mars 2007, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 avril 2015.

Le Président,
Signé : CLAUDE BARTOLONE

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 1095.

ISBN : 2-1113-4546-6



ISSN 1240 - 8468